

19.08.2026 – 10:00 Uhr

Fourrure: le lobby de l'industrie veut imposer ses propres standards



Fourrure: le lobby de l'industrie veut imposer ses propres standards

La CSEC-E se prononce en faveur d'une solution fondée sur les standards de l'industrie de la fourrure

Zurich, le 19 août 2026 – La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) s'est penchée hier sur le contre-projet indirect à l'initiative fourrure, qui demande une interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. La Fondation QUATRE PATTES Suisse, la Fondation pour l'animal en droit (Tier im Recht -TIR), la Protection Suisse des Animaux PSA, Zürcher Tierschutz, Sentience ainsi qu'Animal Rights Switzerland déplorent les décisions prises par la CSEC-E, qui créent une faille permettant à des fourrures obtenues au moyen de méthodes cruelles pour les animaux de continuer à entrer en Suisse. Du point de vue de la protection animale, le contre-projet indirect perd ainsi toute sa portée et manque complètement son objectif.

Le contre-projet initial du Conseil fédéral à l'initiative fourrure, approuvé par le Conseil national et largement salué par les organisations de protection des animaux, prévoit que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) définisse, dans le cadre d'un programme de certification, quelles méthodes de production de fourrure doivent être considérées comme cruelles pour les animaux et être visées par l'interdiction d'importer.

Une majorité de la CSEC-E s'est désormais prononcée, sous couvert de clarifier la procédure, en faveur d'une solution selon laquelle les standards d'un «programme de certification reconnu au niveau international» détermineraient quels produits de la pelleterie pourraient continuer à être importés en Suisse. Or, le problème est qu'il n'existe pas de système de certification international reconnu et indépendant dans le domaine de la fourrure. Les seuls systèmes internationaux de certification existants émanent de l'industrie de la fourrure elle-même et ne font que légitimer les pratiques cruelles qui constituent aujourd'hui le *statu quo* de l'élevage industriel d'animaux à fourrure. C'est précisément pour cette raison qu'une proposition similaire du lobby de la fourrure avait déjà été très clairement rejetée par le Conseil national l'année dernière.

Un risque pour le marché suisse

L'adaptation proposée par la CSEC-E ouvrirait grand la porte à l'importation en Suisse de produits en fourrure

issus de méthodes de détention ou de mise à mort considérées comme maltraitantes pour les animaux selon les standards suisses. L'interdiction d'importer visée deviendrait ainsi largement inefficace.

La grande majorité de la population suisse (94%) souhaite une interdiction efficace des importations de fourrure

Cette décision va à l'encontre de la position claire de la population suisse, qui soutient un renforcement des règles applicables au commerce des produits en fourrure. C'est ce que montre [une étude récente de gfs-zürich](#) (en allemand). L'étude examine également qui devrait déterminer quelles méthodes de production doivent être considérées comme cruelles pour les animaux: seuls 1% des personnes interrogées soutiennent une solution dans laquelle l'industrie de la fourrure fixerait elle-même les standards. Les personnes interrogées font confiance, pour cette question, soit aux autorités suisses (45%), soit aux organisations de protection des animaux (52%).

Nous demandons au Conseil des États de s'en tenir à la version du Conseil national et de respecter la volonté de la population

Seule la version du Conseil national et du Conseil fédéral garantit une mise en œuvre efficace et permet de concrétiser l'objectif de l'initiative de manière proportionnée, crédible et juridiquement sûre. Le programme de certification de l'OSAV sera opérationnel d'ici à la fin de 2026, répond aux exigences en matière de protection des animaux et permet une mise en œuvre pratique et efficace de l'objectif de l'initiative populaire.

Si la proposition de la CSEC-E devait être suivie, une solution de l'administration fédérale déjà très avancée et élaborée avec soin serait remplacée par un dispositif qui risquerait de complètement vider l'interdiction d'importation de sa substance. Si le contre-projet devait être adopté dans la forme affaiblie proposée par la CSEC-E, QUATRE PATTES et les organisations mentionnées soutiendraient l'initiative populaire.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux dits de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félins et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, au Cambodge, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans 13 pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Une sélection de photos est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les modifications de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) permettraient aux fourrures obtenues au moyen de méthodes cruelles pour les animaux de continuer à entrer en Suisse. © QUATRE PATTES



Les modifications de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) permettraient aux fourrures obtenues au moyen de méthodes cruelles pour les animaux de continuer à entrer en Suisse. © QUATRE PATTES



Les modifications de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) permettraient aux fourrures obtenues au moyen de méthodes cruelles pour les animaux de continuer à entrer en Suisse. © QUATRE PATTES

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100941685> abgerufen werden.